

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Mme Anne-Marie Gauthier
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission

Do: André Rivest

Ce 14^{ème} Juin de Mars 2003.

Vous voulez faire de la réglementation. Alors que nous sommes dans la dérégulation. Avec Jensen, vous faite devant l'OMC et le Consensus de Washington. Devant Québec qui ne reconnaît point ses bureaux juridiques, encore moins le Protecteur des citoyens avec ses deux dépôts d'injustices. Notre gouvernement de connivence avec la privatisation. Même nos établissements d'enseignements avec ses 189 Chaires pour les intérêts de la corporatisme. Sur la propriété intellectuelle. Vous les profs qui se partent en 6 fautes 507. 5076, (La matière gris en moins....)

recommande de faire un conseil de la souveraineté, entièrement indépendant du gouvernement. Pour le devenir du Québec, comme Jays et Jovanov gerer nos cochons

Pour Alexandra Dufresne: Faire voir suite.

MEMO198

179

Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec

6211-12-007

copie

un referendum sur les projets de loi pour les questions essentielles (pures copies). Faire suivre la documentation aux 3000 organismes crédibles et neutres, sans oublier les membres des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques du Québec. Pour la communication (Pelobian + Desmarais avec 97% du contrôle) il nous reste quoi? pour le crédible ou comme moyen? Le bio peut contenir des OGM. Faire l'étiquetage à 0.9 le reste pour les vidanges

Edith Bourque: ratifier la Motion 239 et Protocole de Cartagena sur la Biosécurité pour la protection des saup et celle de zone morte.

Stephanie Dupresne: Dans mon environnement ici pour l'agriculture mon gouvernement donne 1400 millions à notre province, ce plus grand producteur de porc sur la planète. Dans ma région de Jonquière 58,500 pour la Culture - sont de très personnes ceci en art visuel et le métier d'art. L'ONF pos davantage Ce 1400 millions dis-je, 80% de ce montant vas pour les Mejeas Co-fondateurs les vrais producteurs. Le 20% restante vas à 80% de nos petits agriculteurs Pour voir la maquette de plus près voir IBM avec ses 172 millions de subvention

l'homme le plus riche de la planète
 a vraiment besoin de ce montant.
 Rien voir le prêt de 170 millions
 sans intérêt à ALCOA, ceci avec
 dix ans d'exemption d'impôt.
 Cette compagnie bâtarde rémunère
 ses employés 35% par semaine
 sur la frontière mexicaine.
 Voir les mortes de Juarez du 6 dec. 2002.
 Le Davao, vous en voulez plus encore.
 voir le prêt de 13000 millions
 de notre Caisse de dépôt.

→ Tyler Muldoon: le territoire, vous avez
 le traité des premières Nations
 et la reconnaissance formelle à l'entente
 avant la dissolution de la Chambre.
 Voir le député Geoff Kelly.
 Une période de 75 heures d'audiences
 au lieu d'un débat public de deux ans
 avec votation sous forme de referendum.
 Vous avez intérêt à vous référer à
 un certain Sebel et à son propre
 le sous et la partie la chape mit.

Sylvie Mondor: Le carnage que nous
 connaissons maintenant est-il réversible?
 Les produits tressés (cochons), les pro-
 duits avec OGM, les produits phénolés
 le dichlorure d'éthyle, les
 colorants. Les problèmes pathogènes.
 Une dose de silence assourdissant
 part de nos médecins spécialistes
 voir le # de référence 2001288

Andrey vin: Pour l'enjeu, publicis
de la gestion élargie et mieux intégrée
la mondialisation. Faire un recours
collectif et faire descendre la cotation
boursière pour ces espèces, Syngenta
x Monsanto x, Aventis x, Dupont x,
Dow x, Bayer x, BASF x. Et que
l'on se saisisse de la question.
Pour savoir ce que faire avec eux ou
d'autres fonds soupres pour les
abus de non-sens.

Donal Bernbe. p. h. 1

Pour avoir, surtout, avec le
langage des ~~degrés~~ de la flonite
se ~~degrés~~ ~~partenariat~~. Vous
êtes ~~présentement~~ dans le
processus de la suggestion

Model à
Suisse instruction mondial (neutre)
Course Penal international (neutre).
Reconnaissance de la propriété
intellectuelle et du droit de l'homme
et des droits de société.

Voici le tableau

OMC (culture +) OMC (commerce -) OMS (santé +)

Et plus que 370 pour les livres
progrès.

Donal Bernbe

Et que dire
de ces 4 jours
d'audiences
pour les ~~idées~~ de Bachonier!...

Oui, je Le Veux...



Prenez votre place!

États généraux sur la réforme
des institutions démocratiques

Québec • 21, 22 et 23 février 2003

Comme Volonté
de puissance.

Blanchard

Cahier de
RÉFÉRENCE

-Est-ce qu'on peut se fier aux analyses de phosphore qui servent de base aux Plans de fertilisation quand 6 laboratoires différents ont donné des résultats qui varient de 21% pour le même échantillon (Colloque des agronomes, Terre de Chez Nous du 21 novembre)?

-Qu'est-ce qui nous prouve qu'une partie du phosphore et de l'azote autorisés par les Plans de fertilisation ne finira pas dans l'eau, surtout s'ils sont sous forme soluble comme dans les lisiers?

-Pourquoi ne pas gérer la production animale avec une norme simple et objective, facilement contrôlable : la densité animale à l'hectare au lieu des PAEF?

-Comment pensez-vous contrôler la concentration des élevages avec le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles?

-Est-ce que vous pensez qu'on peut protéger les cours d'eau avec les distances établies pour les bandes riveraines?

-Pourquoi refuse-t-on de privilégier la gestion solide des fumiers quand toutes les preuves existent que la gestion liquide des fumiers est néfaste pour l'eau, les sols, le bien-être et la santé des animaux et la cohabitation sociale?

-A-t-on calculé les coûts sociaux et environnementaux du modèle actuel de porcheries industrielles?

-Quelle est la responsabilité de l'État quand il y a pollution d'un puits et qui paie la facture?

-Quelle est la justification du MAPAQ pour financer les porcheries industrielles qui polluent pour exporter et ne rien donner en proportion au secteur biologique et aux petits producteurs?

-Comment allez-vous empêcher la dégradation des sols et de sa matière organique en multipliant les porcheries qui ne consomment que des céréales (le maïs de préférence) et ne produisent que du lisier dans lequel il n'y a pratiquement pas de matière organique?

-Quelle est la place laissée à la bio-diversité et aux habitats naturels dans le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles?

-Que peuvent faire les citoyens pour empêcher l'établissement d'un projet industriel indésirable, avec les lois 23 et 184?

-Pourquoi 10 des 26 demandes de règlement de contrôle intérimaire (RCI), préparés attentivement par les élus municipaux et leurs citoyens, ont-ils été refusés par le Gouvernement? Où est la démocratie?

-Que proposez-vous pour rétablir une zone de confort acceptable pour les citoyens qui subissent tout l'été le harcèlement des épandages de lisier de porc et de vache autorisé par la loi 23?

-Pourquoi les producteurs de porcs ont-ils préséance sur la volonté démocratique d'une population?

-Comment concilier la gestion de l'eau par bassin versant et des plans de fertilisation ferme par ferme?

-Pourquoi la Commission de Protection du territoire agricole autorise-t-elle des morcellements de terrain pour établir des porcheries sans sol qui concentrent inévitablement des surplus de lisiers autour d'elles et provoquent la spéculation des terres d'épandage?

-Comment allez-vous empêcher que les nouvelles normes ne déclenchent une surenchère du prix des terres au détriment des producteurs laitiers en place?

Suite aux audiences dans votre région, on vous conseille d'émettre un communiqué qui fait le bilan des audiences en mettant en évidence les constatations des citoyens. Le secrétariat peut en assurer l'envoi aux media. À titre d'exemple, vous pouvez consulter sur notre site le communiqué émis à la suite des audiences de Rimouski.

3. Le troisième et dernière tournée débutera en mars pour recevoir les mémoires des citoyens et organismes : ce sera le moment d'émettre des opinions et de proposer des solutions. L'Union paysanne présentera un mémoire national mais chaque région et chaque membre est invité à préparer son propre mémoire, qui témoigne de la façon dont le problème est vécu chez vous et des solutions que vous privilégiez. Vous pouvez bien sûr vous inspirer du Document de base que nous avons produit. D'ores et déjà, ce que les audiences révèlent comme constantes, c'est la non fiabilité des PAEF comme outil de contrôle de la pollution agricole, les effets néfastes de la gestion liquide (lisiers) et l'impuissance des citoyens à exercer un contrôle sur leur territoire.

Le BAPE fera ensuite son rapport et ses recommandations qui seront remises au Ministre de l'Environnement, M. Boisclair ou son successeur.

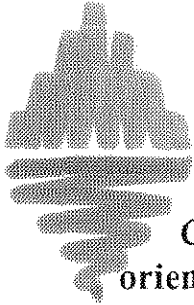
4. Au Conseil de coordination, c'est maintenant le président, Roméo Bouchard, qui est mandaté pour coordonner le dossier du BAPE. Marthe Daigle, du comité porcine, l'assiste. *et voir son assistant.*

Si nous ne sommes pas très présents et actifs aux audiences du BAPE, nous risquons forts de devoir combattre une véritable invasion de plusieurs centaines de projets porcins à la fin du moratoire. Dans le Bas-St-Laurent seulement, 25 projets étaient en attente au moment du déclenchement du moratoire et plusieurs autres se préparent en silence... Et que dire des Camps de concentration porcins de Murdochville...

Roméo Bouchard, président

et [Signature]
Membre de l'union paysanne
Je vous prie de répondre
à ces questions
merci

pour enquêtes
Dr. Ve
NEUTRE
MCCI



CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
LANAUDIÈRE

Consultation sur le projet de politique de consultation sur les
orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du
- milieu forestier

Lundi, 28 janvier 2002

AUBERGE DE LA MONTAGNE COUPÉE

1000, rue Montagne Coupée
Saint-Jean-de-Matha, Qc.
Téléphone : (450) 886-3891

19 h 00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue du Président (19 h 00)
- 2.0 Présentation des commissaires (19 h 05)
- 3.0 Objectifs de la consultation (19 h 10)
- 4.0 Présentation du projet de politique par Forêt Québec (19 h 15)
- 5.0 Ouverture des audiences
 - 5.1 Présentation du mémoire pour les 4 ZECs de Lanaudière (19 h 35)
 - 5.2 Présentation de résolution de la MRC de D'Au-tray (19 h 50) *M. Tremblay*
 - 5.3 Présentation de la Chambre de commerce de Sainte-Julienne (20 h 05)
 - ✓ → 5.4 Présentation de monsieur François Rioux, technicien forestier (20h 20)
 - 5.5 Présentation du canevas de monsieur Claude Rainville (20 h 35)
 - 5.6 Présentation de la MRC de Matawinie (20 h 50)
- 6.0 Conclusion et suivi de la démarche (21 h 05)

*et opinions
Verbales*

Marc Valade
Directeur général

*# 5 - eau → 2 milliards en litres
vers la Chine*

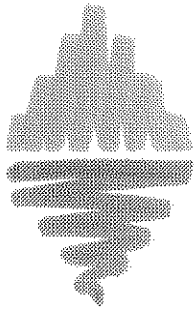
*# 6.5 déversement (combien) Comp. Cona-tions
de cyanure dans les eaux de Sols*

*6.6 → débats : devenir des
directives proposées*

*20 - Document du Canada - gratuit
et empl. 100 pages à 1 page*

→ Québec, 401 207 Privé (pour info/summary)





CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
LANAUDIÈRE

*Voir la responsable
le 7 Janvier
Mme Albert.*

Joliette, le 19 décembre 2001

Monsieur Claude Rainville

Objet : Consultation régionale sur le projet de *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*, de ministère des Ressources naturelles.

Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la consultation régionale sur le projet de politique de consultation en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Ce projet de politique découle de l'article 211 de la *Loi sur les forêts* qui a été modifiée en 2001 (*Projet de loi n°136*). L'article 211 se lit comme suit :

« Afin de favoriser la participation des personnes ou organismes concernés par le développement des grandes orientations touchant le milieu forestier, le ministre élabore, propose au gouvernement et met en œuvre une politique de consultation au niveau national et régional sur les orientations à privilégier en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique prévoit des modalités particulières de consultation pour les autochtones ».

Pour ce faire, le CRDL organise des audiences publiques qui permettent, à tous les organismes et personnes concernées par la gestion et la mise en valeur du milieu forestier, de donner leur opinion.

→ La soirée d'audience publique est prévue pour le 28 janvier 2002 à 19 h 00 à l'Auberge de la Montagne Coupée, 1000 Montagne Coupée, Saint-Jean-de-Matha.

→ Les organismes et les personnes intéressées auront la possibilité de se positionner plus précisément sur le projet de politique en produisant un mémoire ou, tout simplement, en complétant le questionnaire proposé par Forêt Québec.

Pour faciliter votre préparation à cette consultation, le projet de politique et le canevas de questions sont joints à la présente. Vous pouvez également aller sur le site internet du ministère

La Si c'est le chemin de commerce à Joliette



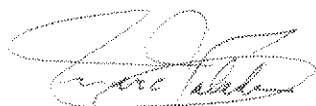
des Ressources naturelles pour avoir des informations supplémentaires.
www.mrn.gouv.qc.ca/3/36/362/consultation.asp

→ Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre présence aux audiences avant le 22 janvier, auprès du secrétariat au (450) 759-4344 ou au 1 800 363-8606 en spécifiant votre désir de présenter votre position ou votre mémoire.

D'autre part, les positions par écrit ou mémoires non présentés, lors des audiences, pourront être déposés au plus tard le 31 janvier 2002.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Le directeur général,



Marc Valade

MV/CH/mb

p.j. : projet de politique de consultation, et canevas de questions

Consultations régionales sur le *Projet de politique de consultation*
sur les orientations du Québec en matière de gestion
et de mise en valeur du milieu forestier

CANEVAS DE RÉPONSE
AVEC CADRE DE
RÉSERVE.
Même dans les
PIEU
RÉGION DE LANAUDIÈRE



Ressources
naturelles

Québec



INTRODUCTION

Le projet de politique de consultation découle de l'article 211 de la *Loi sur les forêts*, qui a été modifiée en 2001 (*Projet de loi n° 136*). Cet article se lit ainsi : « Afin de favoriser la participation des personnes ou organismes concernés par le développement des grandes orientations touchant le milieu forestier, le ministre élabore, propose au gouvernement et met en œuvre une politique de consultation au niveau national et régional sur les orientations à privilégier en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Cette politique prévoit des modalités particulières de consultation des communautés autochtones ».



✓ Révisé
Prv le 11/0

Cette politique ne vise donc ni les consultations auxquelles les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, de contrats d'aménagement forestier et de conventions d'aménagement forestier doivent soumettre le contenu de leurs plans généraux d'aménagement forestier, ni les consultations interministérielles que le ministère des Ressources naturelles organise en vue de favoriser la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Elle ne s'applique qu'aux orientations de l'État en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier et elle s'adresse à la population ainsi qu'aux personnes, groupes et entreprises qui profitent de ce milieu des plus diversifié d'une façon ou d'une autre.

4

Une politique est un document d'orientation qui couvre l'ensemble d'un domaine et qui sert de cadre de référence aux personnes chargées de l'appliquer. On y décrit le contexte du domaine en cause, puis on définit les principes à respecter et les objectifs à atteindre (d'après l'Office de la langue française).

Une « politique de consultation » n'est donc ni un « livre de recettes », ni un recueil de procédures qui explique comment organiser les audiences, mais plutôt un cadre dans lequel on précise les publics cibles et où l'on énonce les principes que tous les acteurs devront respecter pour assurer le bon déroulement et la crédibilité des consultations.

Dans les pages qui suivent, nous complétons le projet de politique par certaines informations et nous proposons aux conseils régionaux de développement (CRD) un canevas pour leur faciliter la compilation des commentaires exprimés lors des consultations régionales¹. Nous invitons aussi les participants aux consultations et les membres des conseils régionaux à réfléchir aux questions en italique et à écrire leurs réponses dans les encadrés. Soulignons toutefois que l'utilisation de ce canevas est facultative.

¹ Ce canevas peut aussi être utilisé par les participants pour rédiger les commentaires destinés aux CRD.

**Projet de politique de consultation sur les orientations
du Québec en matière de gestion et de mise en valeur
du milieu forestier**

Région : LANAUDIÈRE

Date : _____

1. Contexte [politique de consultation, section 1, page 1]

La politique de consultation (appelée, ci-après, la « politique ») s'inscrit dans un contexte social et politique précis et elle reflète les préoccupations du ministre des Ressources naturelles (ci-après appelé le « ministre »).

- ① Le texte résume-t-il correctement les principaux faits et circonstances dans lesquels la politique s'insère ? ② Quels éléments additionnels devrait-on considérer ? ③ Lesquels de ces éléments additionnels reflètent des particularités régionales ? ④ Expliquer².

① → Non ② → Régler les vrais problèmes, la question d'intérêt (voir les contrats ou autres traités, l'ome ou Mega Compagnies et les coupes sauvages.) ③ → Comment puis-je savoir ? ④ → Une vue d'ensemble. Je vous prie, Des spécialistes neutres à la table de consultation comme le cinéaste Desjardins. Et des députés responsables devant la réflexion des spécialistes neutres

² S.v.p. répondre dans les encadrés et, au besoin, utiliser des feuilles additionnelles pour compléter vos réponses.

2. Objectifs visés [politique de consultation, section 2, page 3]

La politique énonce deux objectifs principaux : permettre à la population d'influencer la gestion des forêts et favoriser une compréhension partagée des enjeux forestiers.

① Ces objectifs sont-ils adéquats ? ② Faudrait-il en formuler d'autres ?

*1) NON (les patates dans les champs de patates)
Et le beau avec le beau (dans le sens du respect de la nature) *2) OUI (Réveil collectif sur notre droit « prétendu droit » sur la biosphère.)
Exemples inadéquates lors de ma présence le 28 nov. 2001 à l'assemblée de Raudon : le non suivi des directives du ministre Brassard du 6 nov. 2001. Documents à mes frais. Aucune question avant la fin de l'assemblée, le seul dans la salle Et →

Institué, à ne pas me présenter à cette assemblée. Voir le directeur du MRC de

3. Clientèles [politique de consultation, section 3, page 4]

La politique vise diverses catégories de clientèles.

① Cette liste vous semble-t-elle complète ? ② Sinon, veuillez nous indiquer la (les) catégorie(s) de clientèles oubliée(s).

→ Je vous prie, de me dire le sens de votre mot clientèle ?
① Je vous retourne la question, Peut importe la liste, si toute la question d'intérêt, se passe à notre insu.
② Veuillez compléter votre liste, avec les urbanistes, les spécialistes en géo, bio, en tourisme, anthropologie, sociologie et autres spécialistes en culture pour le beau et protéger chaque coin et recoin, de la rapace

4. Principes [politique de consultation, section 4, page 4]

La politique repose sur des principes et des valeurs d'ouverture, de convivialité, de transparence, de clarté et de souplesse qui régissent les actions du ministre et des employés du MRN et que les participants aux consultations devront aussi respecter.

- ① Ces principes (participation de tous les intéressés, traitement égal pour tous, vulgarisation et diffusion de l'information disponible, etc.) sont-ils clairs ? ② Est-ce qu'ils constituent une base solide pour les futures consultations ? ③ Faudrait-il en ajouter ou en soustraire ?

#1 → la diffusion de l'information, pour les dossiers importants est sur demande et ceci à nos frais. → Voir le projet de loi #207 (PRIVÉ) Voir les pouvoirs spéciaux (6.04) / la page # compte 4530911654682014 #2 → Veuillez faire vos preuves Exemple. Voir le transport collectif. De mettre à la table, avec droit de vote, l'organisme des handicapés(es) et un organisme neutre. (P.S. Un gros spectacle, ceci avec le même budget pour le transport) et voir les six maires de Matavie #3 - Une transparence responsable.

5. Résultats des consultations [politique de consultation, section 5, page 5]

Dans la politique, on explique les résultats anticipés des futures consultations.

- ① Ces résultats sont-ils réalistes ? ② Mesurables ? ③ Devrait-on prévoir d'autres résultats ?

→ En premier lieu, notre gouvernement doit être irréprochable et responsable #2 → Mesurables avec les correctifs suivant : Voir le bois-d'œuvre, pour que la Motion soit saisie par le responsable de la réforme Parlementaire (ministre Jacques Brassard) Voir André Boisclair, pour l'eau (22 millions en litres vers la Chine, Voir, les Vidanges à St-Thomas et ses impacts et la loi 184. Voir le préfet du MRC de Joliette (informations non complètes) →

6. Objets des consultations [politique de consultation, section 6, page 6]

La politique résume les responsabilités du ministre en matière de gestion du milieu forestier [politique de consultation, introduction à la section 6 et Annexe 1].

suite →
Comités de
surveillances en
permanences
Voir, St-Thomas et
autres :

Toujours pour des
Intérêts
étrangers

①

Cette partie du document est-elle suffisamment claire ? Indiquez-nous comment on pourrait l'améliorer si cela vous semble nécessaire.

②

→ +

*1 → Dans ce grand humanisme de consultations : Régler une fois pour toutes cette science spéculative

*2 → Mettre sous haute surveillance la question d'intérêts.
Exemple - voir le partenariat, des ministres centrales électriques avec le privé

La politique énumère sept objets de consultation. Veuillez formuler vos commentaires pour chacun de ces objets (sous-sections 6.1 à 6.8).

6.1 Orientations, politiques et programmes [politique de consultation, sous-section 6.1, page 7]

Cette partie du document traite non seulement des orientations du ministre dans des domaines comme l'octroi des ressources, l'aménagement intégré, la protection de l'environnement, le développement économique et social, etc., mais aussi des politiques, des programmes et des actions qui en découlent.

Avez-vous des attentes précises sur ce point ? →

⊙ || |

Orientations politiques responsables

→ Proportionnel (2 tours) avec son vis-à-vis pour son rapport de force (chambre régionale) soit dans la culture ou autres spécialistes neutres et payés

→

→ Ceci ayant, une autorité sur le spéculatif. (genre charia, pour éviter la magouille.)

6.2 Découpage du territoire forestier [politique de consultation, sous-section 6.2, page 8]

La *Loi sur les forêts* (nouveaux articles 35.1 et 35.2) stipule que le territoire forestier sera désormais divisé en unités d'aménagement stables qui remplaceront les « aires communes » actuelles. Ce découpage est important à plusieurs égards : calcul de la possibilité forestière, octroi de droits forestiers, détermination des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier, préparation des plans d'aménagement forestier, etc. Une fois terminé (2002), il ne pourra être modifié que pour des motifs exceptionnels, comme la création d'une vaste aire préservée, par exemple.

Avez-vous des attentes précises sur ce point ?

AUCUNE LAI, COULÉE dans le ciment

Pour la grande question du territoire. Veuillez sortir tout les traités, pactes (J'ai un petit compte à régler, avec le "traité" pacte d'acier, pour la mémoire de mon père.) Veuillez sortir le tracé de la frontière avec le Labrador, imposé par LONDRES en 1927. Et prendre en considération le Duplicata en devenir de post-11 ...

6.3 Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier [politique de consultation, sous-section 6.3, page 9]

La *Loi sur les forêts* (nouvel article 35.6) précise que le ministre fixe des objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier pour chaque unité d'aménagement, notamment en ce qui a trait au rendement accru, au maintien de la diversité biologique, à la préservation de la qualité des paysages, à l'intégration des activités qui se déroulent sur le territoire, etc. Ces objectifs sont fixés après consultation des ministères (Environnement, etc.) et des acteurs régionaux concernés, conformément à la politique de consultation.

Avez-vous des attentes précises sur ce point ?

Et maintenant, vous devenez mon gouvernement de grands protecteurs, de nos troncs d'arbres ayant un diamètre d'environ 5 ou 6 pouces. Ceci avec des repousses de sapinage pour le terrain exploité. Une honte

Et je me garde, de ne point devenir grosier...

6.4 Performance des titulaires de droits forestiers [politique de consultation, sous-section 6.4, page 9]

La Loi sur les forêts (article 77) énumère les éléments considérés par le ministre lors de la révision quinquennale des attributions consenties aux bénéficiaires de CAAF et de CAF : consommation de bois au cours de la dernière période quinquennale, changements dans les volumes de bois disponibles dans les forêts privées ou les autres sources de matière ligneuse, impact et efficacité des activités d'aménagement sur les plans forestier et environnemental, par exemple (article 77, paragraphe 5).

En fait, l'article 77 prévoit une véritable évaluation de la performance des bénéficiaires de contrats sur les plans forestier et environnemental et, ceux dont la performance sera jugée inadéquate, ne pourront obtenir aucune augmentation des volumes de bois accrus, même pour combler les besoins croissants de leurs usines (article 77.1). Il est donc essentiel que les bénéficiaires de contrats connaissent les critères et indicateurs qui seront retenus pour évaluer leurs performances. Or, comme ces critères et indicateurs doivent refléter les préoccupations du milieu, le ministre entend en faire l'objet d'une future consultation publique particulière.

Avez-vous des attentes précises sur ce point ?

Le respect de toutes les lois

même pour les comédiens - Voir le Conservatoire lieu sacré du 100 Notre-Dame, est etc... Et faire une structure indépendante. Un patrimoine de droits et de devoirs et pour la Charte des droits et libertés et

Présenter notre requête au député responsable de notre pétition, sinon, au vice-président de l'Assemblée Nationale pour le respect de ces lois

6.5 Écosystèmes forestiers exceptionnels [politique de consultation, sous-section 6.5, page 10]

En vertu du nouvel article 24.4 de la *Loi sur les forêts*, le ministre peut, avec l'accord du ministre de l'Environnement et du ministre responsable de la Faune et des Parcs, classer comme « écosystème forestier exceptionnel » tout écosystème qui présente un intérêt particulier pour le maintien de la biodiversité, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Avant d'arrêter sa décision, le ministre doit consulter les municipalités, la communauté urbaine, les communautés autochtones ou les bénéficiaires de droits forestiers ou miniers concernés.

Avez-vous des attentes précises sur ce point ?

OUI

Protection de l'écosystème planétaire. pour l'environnement planétaire, pour la faune, la flore, l'eau, la biostasie, la biosphère etc... Contre les OGM et la loi du 1987 contre l'exploitation du peuple voir les mines de diamants en Afrique. De leur voir la Compagnie Canadienne pour le déversement du cyanure dans les eaux, les sols voir St-Thomas et la non transparence des informations voir le déversement des huiles usées au nord de Terre-Neuve

Et Kamouraska pour le lisier (des montagnes de merdes)

6.6 Programmes particuliers [politique de consultation, sous-section 6.6, page 10]

Les « programmes » dont il est question dans cette partie du document ne sont pas des programmes administratifs au sens usuel du terme comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier*, par exemple, mais plutôt des procédures mises en place pour assouplir la gestion forestière.

En vertu de dispositions de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (articles 17.13 à 17.16), le gouvernement peut, à la demande du ministre, adopter des « programmes » en vue de faciliter la mise en application de certaines politiques forestières ou autres (rendement accru, politiques économiques, politiques relatives aux

lacune de la publicité, malgré le 100.000 dollars en fonds pour ceci. Aucune publicité dans le pamphlet de St-Thomas à propos des chutes Mont-St-Pierre Parc Royal

régions-ressources, etc.). On instaure de tels programmes pour adapter les règles de gestion forestière dans les secteurs où l'on constate que les dispositions légales et réglementaires en vigueur ne permettront pas d'atteindre les objectifs visés. Les règles particulières ainsi établies par le gouvernement complètent les dispositions de la *Loi sur les forêts* ou des règlements afférents ou elles s'y substituent.

Avez-vous des attentes précises sur ce point? Assouplir la gestion:
Une farce. Une honte, la façon de gérer votre administration

→ Amendement accru de quoi?
Encore celui du profit. D'un intérêt étranger?
P.S. faire un site logiciel, permanent et permettant d'avoir la transparence réelle des faits et devenir des directives proposées

6.7 Délégation de gestion [politique de consultation, sous-section 6.7, page 11]

En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* (voir sous-section 6.6), le ministre peut déléguer la gestion des réserves forestières à des municipalités régionales de comté ou à des organismes autochtones, à des conditions qui sont définies dans des ententes. Rappelons que les réserves forestières sont des territoires où ne s'exercent ni contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, ni contrat d'aménagement forestier. Soulignons que le gouvernement a déjà approuvé certains projets-pilotes en matière de délégation de la gestion forestière (conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*).

Avez-vous des attentes précises sur ce point ?

Formation d'une double délégations, devant les municipalités et les organismes autochtones, pour un rapport de force. Ceci par des spécialistes, ayant l'expertise dans la matière qui concerne une situation à consulter et en délibérer pour l'avantage de la collectivité. Exemple → Voit la déresponsabilité de notre préfet dans le MRC de Matawinie, en déléguant au maire, son pouvoir de trancher dans le transport Lanauzier.

6.8 Ajouts de sujets

La politique de consultation devrait-elle couvrir d'autres sujets ?



→ Tout les projets et attentes qui nous concerne
Pour mon Pays le Québec en devenir...
→ Et en devenant de recherche, RESPONSABLE
des projets ultérieurs, sans mettre
le Ford sur Ottawa.

7. Modalités générales de consultation [politique de consultation, section 7, page 11]

La politique établit les modalités générales des consultations, tout en reconnaissant qu'elles doivent être adaptées à chaque situation.

Êtes-vous d'accord avec cette approche ?

Encore une farce de notre ministre de la réforme

Pour les memes documents, que j'ai presentement pour ce projet de consultation, sur les orientations du Quebec, en matiere de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. J'ai paye le 16 nov. 2001 \$9.75 pour cette democratie de transparence. Et VIVE les cons. Probablement le seul dans les 6 MRC de la Nouvelle-Angleterre

Fact. 3635 Municipalite Saint-Marcelline # voir Mme Niron

7.1 Planification annuelle des consultations [politique de consultation, sous-section 7.1, page 12]

Le ministre publiera chaque année une liste la plus complète possible des consultations qu'il prévoit tenir afin de permettre aux intéressés de planifier leur participation.

① Cette approche vous semble-t-elle adéquate ? ② Devrait-on prévoir d'autres mesures pour informer les publics cibles des futures consultations ?

① Non → Faire une approche amplifiée pour une saine démocratie
② Faire un reveil collectif dans nos établissements d'enseignements, pour nos droits +

7.2 Consultations nationales [politique de consultation, sous-section 7.2, page 12]

Le Ministère consultera les associations et les organismes nationaux sur les enjeux de la gestion forestière. Ces consultations prendront diverses formes selon les questions à l'étude.

Bureau du Ministère des Affaires étrangères
la documentation du Sommet des Amériques 2001
être gratuite

P.S. Du Gouvernement du Québec
Bureau du Conseil privé
98 pages de l'Accord de la Mec
gratuit # référence 135-2-A-2001-01

Êtes-vous favorables à cette approche ?

OUI, pour la table permanente et autres consultations
Et non seulement des bénévoles (ça prend beaucoup de merci pour faire une piastre.)
Il est temps de prendre sur le Td\$ des extrêmes et de faire bonne duquel

7.3 Consultations régionales [politique de consultation, sous-section 7.3, page 13]

Le Ministère reconnaît le rôle stratégique des conseils régionaux de développement (CRD), qui sont les porte-parole de leurs régions respectives. Dans sa politique, il leur confie l'organisation des consultations à l'échelle régionale. Pour s'acquitter de cette responsabilité, les CRD pourront compter sur le soutien des directions régionales de Forêt Québec.

Cette approche convient-elle à votre conseil régional ainsi qu'aux personnes, organismes et municipalités de votre région, y compris les municipalités régionales de comté ?

Comment puis-je savoir pour ce qui en ressort exactement
Et la portée de ces participants comme étants parties intégrantes de ce devenir.

7.4 Consultations locales [politique de consultation, sous-section 7.4, page 13]

On pourra tenir certaines consultations sur des enjeux très locaux à l'échelle des municipalités régionales de comté. Ces dernières joueront alors le rôle dévolu aux conseils régionaux de développement pour les consultations régionales.

Cette approche convient-elle à aux municipalités régionales de comté ainsi qu'aux personnes, organismes et municipalités de votre région ?

Vous savez, les modalités ad hoc

*Oui, avec des députés et, des vis-à-vis responsables
Et prendre en considération le sens critique
rationnel et potentiellement valable.
exemple - Voir le 20 nov. 2001 Musée d'art de
Joliette et son père reflet de son
ad hoc très organisé...*

8. Modalités de consultation propres aux autochtones [politique de consultation, section 8, page 14]

La politique prévoit des modalités de consultation particulières pour les communautés autochtones.

8.1 À l'échelle nationale [politique de consultation, sous-section 8.1, page 15]

Les Autochtones pourront participer aux consultations nationales prévues dans la politique selon des modalités qui restent à définir.

Que pensez-vous de cette proposition ?

OUI. Pour le respect de la Culture, de la
diversité, des différences. Et pour le
respect de notre vis-à-vis.
- Ayant comme Esprit divin. cette
✓ Nature même. qui compose avec
la beauté de l'Être.

8.2 À l'échelle régionale ou locale [politique de consultation, sous-section 8.2, page 15]

Le ministre conviendra de modalités de consultation particulières avec chacune des communautés (ou groupes de communautés) intéressées. Les communautés autochtones auront aussi tout le loisir de participer aux tribunes régionales.

Avez-vous des suggestions à formuler pour faciliter le travail avec les communautés autochtones ?

Veuillez - je vous prie. Prendre le pouls
des communautés autochtones et en faire
l'essai.
Surtout pour la survie de
leur culture.

**9. Le comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
(CCEBJ) [politique de consultation, section 9, page 15]**

La politique n'affecte nullement le rôle dévolu au CCEBJ.

Oui. Pour le rôle-conseil, avec des consultants
neutres d'experts. Même pour l'Hydro
d'Ontario. Etant contre la privatisation,
même des mines centrales.

**10. Les délégataires [politique de consultation,
section 10, page 15]**

Les municipalités régionales de comté et les organismes autochtones qui accepteront de gérer des réserves forestières devront adopter des règles de consultation semblables à celles prévues dans la politique pour le ministre.

Avez-vous des commentaires à formuler ?

Ne point déroger à la règle de la
responsabilité. Et vous référer à mon
œuvre: Regard en survol sur ce monde.
Et suivre les points de références →
Requin contre les badgers.

Le suivi de la politique [politique de consultation, section 11, page 16]

La politique fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Selon vous, comment pourrait-on assurer un suivi adéquat de la politique ?

suivi adéquat.
Et bulletin sur nos députés(es) responsables.
(Ceci avec reproche et abandon de poste.
(en signe de piastre, on comprend vite.)

11. Commentaires généraux et recommandations

Commentaires généraux sur le projet de politique : points forts ou faibles, réussites anticipées et difficultés appréhendées, etc.

Peu importe autochtones, indigènes ou le fait de remonter à la tour de Babel où, dépasser les Dieux de la mythologie, il faut responsabiliser et enlever le espace du décor.

Recommandations du Conseil régional de développement

Suivre les recommandations
du C.R.D.
Le Signe

P.S. → Enfin de Pouvoir trancher avec la glaise.
Puis-je avoir les lettres patentes sous

Élaboré par le ministère des Ressources naturelles le grand secou.
Automne 2001

si
Cher ministre de la Réforme. Veuillez
je vous prie, vous référer à mon oeuvre
73 (guerrier) ayant pour titre: Petit
problème d'Horizon pour la politique,
devant l'illusion des apparences...